

FAITS DIVERS ET JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Franceville: un père aurait-il accidentellement tué son fils à la chasse ?

N.O.
Franceville/Gabon

GUY Daris Ofoudou, Gabonais de 19 ans, élève au centre professionnel de Wengué, a trouvé la mort par balle reçue à la tête. C'était dans la nuit du 3 au 4 juillet 2022 au cours d'une partie de chasse dans une plaine du quartier Djaka, dans le 2e arrondissement de Franceville.

La victime accompagnait son père, Rufin Ofoudou, Gabonais de 51 ans. D'après ce dernier, c'est sur le chemin du retour que le drame s'est produit. " Nous avons aperçu un chasseur qui nous faisait face à près de 5 m. Il a chargé le fusil et a tiré vers nous. La balle a atteint mon fils, qui se trouvait juste derrière moi. Sous le choc, il a couru sur près de 35 m avant de tomber. J'ai tiré sur le chasseur, mais je l'ai raté, ensuite je suis allé vers lui, je l'ai frappé avec la crosse de mon fusil... ", a déclaré le père, unique témoin du drame.

Aussitôt informé, le procureur de la République adjoint, Jean-Constant Owono Menie, s'est rendu sur les lieux du drame accompagné des policiers du commissariat central et ceux de la Police judiciaire pour le constat d'usage. À ce qu'il semble, les déclarations du père contiendraient des zones d'ombre. D'autant qu'aucune trace de sang n'a été trouvée sur la voie empruntée par l'enfant qui, selon son père, aurait couru avant de succomber à ses blessures.

Comment aurait-il pu le faire avec un cerveau éclaté? Où serait passé le tireur que Rufin Ofoudou dit avoir frappé? Plus curieux, comment les plombs auraient-ils atteint le fils qui marchait derrière son père, au lieu du contraire? Autant de questions qui laissent penser que le père tenterait de maquiller les faits.

Selon certaines indiscretions, l'homme aurait malencontreusement tiré sur son fils, pris sans doute pour une bête. Le



Photo: Nadège Ontounou

La scène de crime passée au peigne fin par les OPJ.

troisième chasseur, pense-t-on, En attendant, Rufin Ofoudou a d'enquête.
serait le fruit de son imagination. été interpellé pour les besoins Affaire à suivre.

Libreville/Session criminelle: 15 ans de prison pour le meurtre de sa compagne



Photo: GRM

Achille Nziengui à la barre.

G.R.M
Libreville/Gabon

EN détention préventive à la prison de Gros-Bouquet depuis le 20 mai 2015, Achille Nziengui y passera encore huit années. La Cour criminelle devant laquelle il vient de comparaître l'a condamné à 15 ans de prison, pour coups portés à sa compagne, Pélagie Laurette Milendzi Obiang, et qui auraient finalement entraîné le décès de celle-ci.

Les faits rappelés par la Cour

présidée par Loëticia Ovangué Iguendja font état de ce qu'en revenant du travail, Achille Nziengui aurait appris, au carrefour SNI-Owendo, que la femme avec laquelle il vivait depuis 3 ans et qu'il ne voyait pas depuis un moment, est dans un bar avec Daniel, son ancien locataire de nationalité nigérienne. Il se rend aussitôt sur les lieux et les trouve effectivement. Sans chercher à savoir, il se met à frapper la dame qu'il ramène de force à la maison, sise à Alénakiri. La bastonnade reprend mais cette fois-ci avec

un tuyau de plomberie. Ces coups entraînent rapidement la dégradation progressive de l'état de santé de Pélagie Laurette Milendzi Obiang qui finit par succomber à ses blessures. Le compagnon jaloux est arrêté par les flics du commissariat d'Owendo, suite à une plainte déposée contre lui par les proches de la victime. L'autopsie ayant révélé qu'elle était décédée d'une hémorragie interne intracrânienne survenue durant une agression physique.

À l'audience, l'avocat général Steeve Ndong Essame Ndong a fait la démonstration que le crime de coups mortels était suffisamment constitué. Et que l'accusé devait être condamné à 15 ans de prison, conformément au Code pénal. Une réquisition suivie par la Cour criminelle, qui a rejeté l'argumentaire de Me Teddy Youmini, l'avocat d'Achille Nziengui, qui a plaidé des circonstances atténuantes. Alors même que son client avait déjà été condamné, à Port-Gentil, à 2 ans de prison pour coups et blessures volontaires.

Le clin d'œil de Lybek

